

Note d'information

INTERCLUBS D1 et D2

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'inscription pour les interclubs 1ére et 2éme division est ouverte jusqu'au 8 janvier 2022.

Cette compétition est accessible aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB constituant des équipes de 4 à 6 Joueurs. Tous les membres d'une équipe doivent être licenciés dans le même club (à l'exception des clubs de moins de 30 licenciés : me contacter).

Le règlement complet se trouve sur le site du comité :

https://comitebridgelr.fr/wp-content/uploads/2021/08/Reglement-IC-21_22-V17_08.pdf

Seuls les clubs peuvent inscrire les équipes qui les représentent.

L'inscription se fait directement sur le site de la FFB (Onglet compétition - saison 2021/2022).

Tout club qui change de division perd une place dans la division qu'il quitte.

Un club qui refuse une place dans une division ne bénéficie pas de droit d'une place supplémentaire dans la division inférieure.

Interclubs IC1: 20 équipes

Tarif : 100€ par équipe à régler à la table, par chèque, à l'ordre de « Comité Bridge LR ».

Les 20 places attribuées en saison 19/20 sont reconduites :

BC Bagnols Marcoule	2	BC La Grande Motte	1
BC La Bridgerie Montpellier	8	Bridge Comédie Montpellier	1
BC Maison carrée	1	BC Catalan	1
BC Agde	2	BC Rochefortais	2
BC Banyulenc	1	BC Millas	1

Places vacantes : faire acte de candidature **avant la DLI** auprès du directeur des compétitions. Les forfaits ne seront remplacés, au titre des places vacantes, que pour maintenir un nombre pair d'équipes. Sans forfait et si cela s'avère nécessaire (places vacantes a et b) le nombre d'équipes peut passer à 22.

Compte tenu de l'incertitude sur le nombre de participants l'article 43.4 du RNC s'appliquera :

- Le nombre de descentes doit être la partie entière de N/5+1, N étant l'effectif de la division.
- Le nombre de montées doit être inférieur d'une unité si N est inférieur à 40

Si l'IC 1 se joue à 20 équipes alors :

- 1 Les 5 dernières équipes de la Finale de comité descendent en IC2.
- 2 Les 4 premières équipes de la finale de comité d'IC2 montent en IC1

Places vacantes: mise(s) à la disposition d'un club en appliquant l'ordre suivant:

- a Création d'un nouveau club : nécessité d'avoir un IV de l'équipe d'au moins 368.
- b Club ayant augmenté son nombre de licenciés de 1^{ère} majeure d'au moins 6 membres (dont au moins 3 joueurs non licenciés dans notre comité la saison précédente)
 - e Aux autres équipes candidates, les équipes seront départagées en fonction de leur IV.

Finale de Comité: Samedi 2 et dimanche 3 avril 2020 à la Bridgerie [3].

Finale de Ligue : 7 et 8 mai à la Bridgerie &.

Interclubs IC2: 36 équipes maximum

Tarif : 90€ par équipe à régler à la table, par chèque, à l'ordre de « Comité Bridge LR ».

La Finale de comité n'ayant pas été jouée, aucune montée en D1 n'est possible. Les 29 premières équipes ayant joué en ½ FC lors de la saison 19/20 permettent à leur club de conserver ses places en D2.

BC Bagnols Marcoule	1	BC La Grande Motte	1
BC Pérols	1	BC Alès Cévennes	1
BC La Bridgerie Montpellier	4	BC du Commerce	1
BC Narbonnais	2	BC St Cyprien	2
BC Occitan	1	BC Carnon-Mauguio	3
BC Millau	1	BC Castelnau le Lez	1
BC Evasion	1	BC des Aspres	1
BC Rochefortais	1	BC Lattes	1
BC des amis du bridge de Castries	1	BC Biterrois	3
BC Juvignac As de Cœur	2	Places Vacantes	7

Places vacantes : faire acte de candidature **avant la DLI** auprès du directeur des compétitions. Le nombre de places vacantes est de 7 maximum, et sera ajusté pour arriver à un nombre pair d'équipes. En fonction des forfaits le nombre d'équipes participantes peut être réduit.

Compte tenu de l'incertitude sur le nombre de participants L'art. 43.4 du RNC s'appliquera :

- Le nombre de descentes doit être la partie entière de N/5+1, N étant l'effectif de la division.
- Le nombre de montées doit être inférieur d'une unité si N est inférieur à 40

Si l'IC2 se joue à 36 équipes et l'IC1 à 20 équipes alors :

Les 4 premières équipes de la finale de comité d'IC2 montent en IC1

- 1 Les 7 dernières équipes de la demi-finale de comité d'IC2 descendent en IC3
- 2 Les 5 dernières équipes de la Finale de comité d'IC1 descendent en IC2
- 3 Les 4 premières équipes de la finale de comité d'IC3 montent en IC2

Places vacantes : ces places seront mises à la disposition de club en appliquant l'ordre suivant :

- a Création d'un nouveau club : nécessité d'avoir un indice d'au moins 304.
- b Club ayant augmenté son nombre de licenciés de 1^{ère} majeure d'au moins 4 membres (dont au moins 3 joueurs non licenciés dans notre comité la saison précédente)
- e Aux autres équipes candidates, les équipes seront départagées en fonction de leur IV. Les équipes descendant de IC2 peuvent repostuler.

Les équipes non retenues seront inscrites en IC3.

<u>½ Finale de Comité</u>: 5 et 6 mars: 2 centres: BC Narbonne & et BC La Bridgerie &. Inscrivez les équipes dans le centre de votre choix.

Il ne s'agit que d'un **souhait**. En fonction des contraintes liées à l'organisation, capacité d'accueil des clubs, équilibrage des centres, les équipes seront **déplacées**. (Critères géographiques pris en compte). La répartition définitive se fera après la DLI.

Finale de Comité : Samedi 19 et dimanche 20 mars au BC Narbonne &.

Finale de Ligue : les 18 et 19 juin au BC Narbonne &.

Les convocations seront visibles et téléchargeables sur le site FFB dans l'agenda et au niveau de l'onglet compétition 7 jours avant la compétition.

En vous souhaitant bonne réception.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le directeur des compétitions.